



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée polyvalent - Lycée des métiers
François Arago - Reims

PHOTO
D'IDENTITE

DISPOSITIF SPORT-ETUDES lycée F Arago 51100 Reims

Tél : 03-26-06-40-25

Courriel : ce.0511565z@ac-reims.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE DISPOSITIF SPORT-ETUDES Rentrée 2025

Informations générales :

NOM :

Prénom :

Club :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :@.....

Etablissement demandé à titre dérogatoire (l'établissement n'est pas celui du secteur de recrutement) : Oui Non

DOSSIER DE CANDIDATURE A RENVOYER par voie postale ou numérique

AVANT LE 5 mai 2025

A L'ADRESSE : 1 rue François Arago 51100 REIMS ce.0511565z@ac-reims.fr



Parcours sportif :

Discipline sportive :

- Avis du cadre technique de la fédération :

Nom : Prénom : Fonction : Signature et cachet :

- Nom de la structure d'entraînement du sportif :

- Structure ayant conventionné avec le lycée : oui non

- Avis de l'entraîneur de la structure :

Nom : Prénom : Fonction : Signature et cachet :



- Niveau de performance (national, régional, départemental)

Préciser les résultats et le niveau atteint sur les deux dernières années. Joindre tout document officiel attestant du niveau de performance

3 - AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Parcours scolaire :

Situation actuelle ANNEE 2024-2025

Etablissement d'origine :

Adresse :

Académie :

Classe fréquentée :

LV1

LV2

Orientation pour l'année 2025

Voie GT : Oui Non

LV1 Anglais

LV2

INTERNAT DEMI -PENSION EXTERNAT

Spécialités poursuivies (dans le cas d'une arrivée en terminale) :

.....



Spécialités souhaitées (dans le cas d'une arrivée en première)

.....

Options suivies ou souhaitées :

Orientation professionnelle envisagée :

Avis du chef d'établissement d'origine :

Nom : Prénom : Signature et cachet :



PIECES JOINTES OBLIGATOIRES

Les photocopies suivantes :

- Bulletins scolaires des 1^o et 2^o trimestres année en cours.
- Les 3 bulletins scolaires de l'année précédente.
- Une photo d'identité.

Deux enveloppes timbrées :

- Une à l'adresse de l'élève.
- Une à l'adresse de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé cette année.



Cadre réservé à la commission

ORDRE :

PROCEDURE ET CALENDRIER DES OPERATIONS POUR INTEGRER LE DISPOSITIF SPORT-ETUDES A LA RENTREE 2025

A - Les dossiers de candidatures dûment complétés doivent être transmis au lycée Arago (par voie postale ou par m^èl), **à l'attention des Coordonnateurs du dispositif Sport-études, pour le 5 mai 2025**

B – Chaque dossier de candidature sera étudiée par une commission dédiée qui se réunira dans l'établissement au plus tard le **23 mai 2025** pour établir la liste des candidats qui seront proposés pour intégrer le dispositif.

Pour rappel-le public cible accueilli au sein du dispositif sport-études est, par ordre de priorité :

1. Les élèves inscrits sur les listes arrêtées par le ministère en charge des sports : sportifs et sportives de haut niveau (élite, senior, relève, reconversion), sportifs et sportives Espoirs, sportifs et sportives des collectifs nationaux, élèves sportifs et sportives des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail ;
2. Les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère en charge des sports ;
3. En cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux deux précédents tirets, les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;
4. En cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un bon niveau sportif et souhaitant s'inscrire dans une activité sportive intensive, inscrits dans une structure agréée d'une fédération nationale sportive délégataire, laquelle est en capacité d'attester du besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.

D – La liste établie est transmise à la DSDEN qui procède, selon les places disponibles, à l'affectation des élèves. Les familles seront tenues informées par l'établissement de la décision d'affectation.